
MASTER mention **URBANISME, AMENAGEMENT**

M1 PREMIERE ANNEE 2009-2010

Responsable : Philippe Chaudoir

Mention du domaine « SCIENCES DES SOCIETES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT » DE L'UNIVERSITE LYON 2. Elle constitue un cursus d'études en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les spécialités, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3, ENS-LSH).

La première année de la mention URBANISME, AMENAGEMENT est conçue pour apporter les bases de la discipline et préparer aux spécialisations offertes en 2^{ème} année :

Spécialité Recherche « **Villes et Sociétés** »

Spécialité Professionnelle « **Urbanisme et Aménagement Urbain** »

Spécialité Professionnelle « **Politiques urbaines** »

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://www.iul-urbanisme.fr> : renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

Secrétariat : Madeleine LYONNET, Institut d'Urbanisme de Lyon, 14 Avenue Berthelot
69007 LYON tél. 04 78 58 65 51, Fax 04 78 61 08 63,
E-Mail : madeleine.lyonnet@univ-lyon2.fr

Responsables :

Mention du Master
1^o année du Master

Franck Scherrer
Philippe Chaudoir

Franck.Scherrer@univ-lyon2.fr
Philippe.Chaudoir@univ-lyon2.fr

Calendrier de la procédure d'admission : se reporter au dossier de candidature

Date de la commission d'admission (*sous réserve*) : 13 juillet 2009

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La ville et l'aménagement urbain sont des champs d'action complexes qui se présentent dans des termes sans cesse renouvelés. Les transformations de l'espace au centre ou à la périphérie des villes, la formulation de stratégies et de politiques de développement des villes dans un contexte de plus en plus international, la cohésion sociale, la compétitivité territoriale et la régulation environnementale sont désormais pleinement intégrés dans le champ de compétence des urbanistes qui nécessitent la mobilisation de connaissance et de savoir-faire aussi bien de recherche que professionnelles très variées et pointues. La formation proposée repose sur un cursus de deux ans, conforme aux principes de la charte de l'Association pour la Promotion de la Recherche et de l'Enseignement en Aménagement et Urbanisme (APERAU Internationale). Elle est structurée à partir de quatre types d'apports de connaissance et d'apprentissage nécessaires à la formation de professionnels reconnus sur le marché de l'emploi et à préparer aux métiers de la recherche : les savoirs appliqués et les savoirs propres de l'urbanisme d'une part, les savoir-faire et les outils techniques de l'urbanisme d'autre part.

ORGANISATION DU CURSUS DU MASTER

1^{ère} année de Mention/MASTER (bac +4) délivrance de la Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes urbaines		
2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité <i>Recherche Villes et sociétés</i>	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle « <i>Urbanisme et Aménagement Urbain</i> »	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle « <i>Politiques urbaines</i> »
Doctorat Géographie, aménagement et urbanisme		

La 1^{ère} année de la Mention constitue un tronc commun destiné à donner les connaissances de base et techniques pour aborder le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Ces connaissances requièrent la maîtrise d'une culture et de savoirs fondamentaux communs qui dépassent les approches strictement disciplinaires. La conception pédagogique proposée se veut ouverte, pratique et innovatrice dans la façon de poser et de traiter les questions.

Considérant que les étudiants pourront choisir au terme de la 1^{ère} année de la Mention entre les spécialités professionnelles ou de recherche, la formation fait aussi une part importante à

l'initiation aux problématiques et aux méthodes de recherche.

Les Spécialités organisées en 2^{ème} année de la Mention du Master constituent autant des voies de spécialisation après le tronc commun.

A partir de savoirs communs, elles proposent des voies de spécialisation qui distinguent une formation à la recherche et deux formations à visée professionnelle qui partagent certains enseignements communs.

CONTENU DE LA PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

Objectifs : enseigner les bases et les éléments de la culture du champ

Les cours et les séminaires programmés du début octobre à fin janvier comprennent 3 UE à contenu disciplinaire :

UE 1 : Savoirs appliqués à l'aménagement et l'urbanisme -10 ECTS

A.1 Dynamiques urbaines (21 h)

A.2 Politiques sociales et culturelles dans l'aménagement urbain (21 h)

A.3 Economie urbaine et territoriale (21 h)

UE 2 : Savoirs propres au champ de l'aménagement et de l'urbanisme - 10 ECTS

A.4 Les nouvelles politiques urbaines (21 h)

A.5 Politiques de l'environnement urbain (21 h)

A.6 Théories et pratiques de l'aménagement urbain (21 h)

UE 3 : Savoir-faire du champ professionnel - 10 ECTS

A.7 Méthodes appliquées à la planification des transports (21 h)

A.8 Analyse de projets urbains (21 h)

A.9 Atelier infographique appliqué (30 h)

SEMESTRE 2

Objectifs : Permettre aux étudiants de s'initier aux pratiques professionnelles ou de recherche et de préparer leur orientation de fin d'année.

UE 4 : Savoirs propres au champ de l'aménagement et de l'urbanisme : Préparation à la recherche - 5 ECTS

B.1 Enjeux et problématiques de la ville et de l'aménagement (21 h)

B.2 Enjeux et problématiques des politiques urbaines (21 h)

UE 5 : Stage professionnel ou stage recherche -20 ECTS

B.3. Rapport de stage et mémoire

UE 6 : Langue et méthodes - 5 ECTS

B.4 Atelier de méthode et de techniques (entre stage et mémoire) (42 h)

B.5 Séminaire sur les approches comparatives de l'aménagement urbain dans les pays étrangers - Anglais (21 h)

B.6 Langue étrangère appliquée à l'aménagement (21 h)

Total des enseignements : 60 crédits, soit 273 heures

Selon leur motivation et éventuellement en prévision de leur future spécialisation, les étudiants peuvent choisir d'effectuer une des deux modalités suivantes :

LE STAGE PROFESSIONNEL

Il consiste à placer l'étudiant en situation professionnelle dans un organisme d'accueil (collectivité locale, agence d'urbanisme, société d'aménagement, etc...) pour une durée minimum de 3 mois. Il est programmé de février à fin avril. Il est organisé dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il comporte obligatoirement un sujet précis, choisi en fonction du champ de spécialisation de l'étudiant. L'étudiant est encadré par un enseignant de la formation et par un correspondant au sein de l'organisme d'accueil.

Chaque étudiant réalise un mémoire personnel entre le mois de mai et la fin du mois d'août. Sous la responsabilité d'un enseignant, le mémoire traite d'un thème en lien avec le sujet du stage effectué mais apportant une vision distanciée et critique du sujet. La soutenance du mémoire a lieu devant un jury composé d'enseignants de la formation et éventuellement de professionnels compétents sur le sujet. La note obtenue permet de valider l'Unité d'Enseignement (UE5)

LE STAGE EN EQUIPE DE RECHERCHE

Effectué au sein d'une équipe de recherche, il propose aux étudiants de suivre les séminaires de l'équipe de recherche et ceux organisés par les enseignants chercheurs de la formation. Il permet un premier apprentissage de la recherche sur un sujet encadré par un tuteur enseignant ou chercheur. Il débouche sur la rédaction d'un mémoire de recherche. La note obtenue permet de valider l'Unité d'Enseignement (UE5)

CONDITIONS D'ACCES

❖ **ACCÈS en 1^{ère} année de MASTER (Mention Aménagement, Urbanisme)**

- Le Master est accessible aux étudiants issus de la licence d'Aménagement de l'Université Lyon 2, et aux étudiants qui présentent un diplôme de niveau Bac + 3 (licence) ou titres reconnus comme équivalents, dans les domaines ayant un rapport avec une des disciplines constitutives de l'urbanisme et de l'aménagement. Il s'agit en particulier :

- *des licences de Sciences Sociales et humaines (Géographie, Économie, Sciences politiques, Études Urbaines, Aménagement, Sociologie, Information et Communication, Histoire, Histoire de l'Art, Droit, AES, Tourisme), de Sciences et Techniques d'aménagement*
- *des diplômes d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme, ainsi que dans des domaines connexes*
- *des diplômes d'IEP, d'architecture, d'ingénieurs de niveau équivalent n'ayant pas de spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement*
- *de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Conseil Scientifique de l'Université*

Si les publics visés sont essentiellement des étudiants en formation initiale, le Master peut également recruter des personnes en reprise d'étude.

- **Validation des acquis professionnels** (application du décret du 23 août 1985 et de la loi du 20 juillet 1992).

Le bénéfice de l'admission peut être étendu aux professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle reste soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.

- **Modalités d'inscription**

Pour les étudiants qui souhaitent entrer directement en 1^{ère} année du MASTER, l'accès se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien.

En fonction des acquis antérieurs et du profil de chaque étudiant, le Conseil de Formation lui propose un contrat pédagogique adapté à son cas. Il peut exiger que l'étudiant suive tout ou partie de l'année préparatoire.

Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral.

- **Capacité d'accueil**

Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement. Ils sont aussi par le souhait d'offrir à tous les étudiants recrutés en 1^{ère} année la possibilité de poursuivre en 2^{ème} année. **Ils ne peuvent être supérieurs à 45 étudiants.**

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

A.1 – 4BEKDYN1 - Les dynamiques urbaines (21 h)

Enseignant : *Paul BOINO (IUL)*

- Contenu : Analyse des dynamiques d'évolution et de recomposition des espaces urbanisés. Nouvelles centralités, processus de péri-urbanisation. Recompositions des fonctions économiques et des espaces sociaux. Nouvelles organisations dans la gestion territoriale des espaces urbanisés.

- Modalités pédagogiques : cours

- Validation : devoir sur table ou dossier

A.2 – 4BEKPS71 - Politiques sociales et culturelles dans l'aménagement urbain (21 h)

Enseignant : *Philippe CHAUDOIR (IUL)*

- Contenu : Approches sociologiques et anthropologique de la ville. L'objectif du cours est de donner les clés de lecture et d'interprétation des dimensions et des dynamiques sociales et culturelles de la ville. Il précise les concepts, les méthodes et les outils de l'analyse sociologique et se centre sur les politiques publiques ayant un impact sur la question urbaine.

- Modalités pédagogiques : cours

- Validation : dossier.

A.3 - 4BEKECO1 - Economie urbaine et territoriale (21 h)

Enseignant : *Paul BOINO (IUL)*

- Contenu : Nature et rôle économique de la ville comme acteur économique .Le fonctionnement de l'économie urbaine. Les politiques économiques urbaines : les interventions, les dispositifs sur l'économie urbaine et les territoires.

- Modalités pédagogiques : cours

- Validation : devoir sur table ou dossier

A.4 – 4BEKPOL1 - Les nouvelles politiques urbaines en France (21 h)

Enseignants : *Franck SCHERRER (IUL)*

- Contenu : A partir d'une double investigation sur le renouvellement contemporain de l'action urbaine (contenus et acteurs), interpréter, relativiser, situer plus clairement les enjeux structurels des modifications qui se dessinent dans le champ des politiques urbaines aujourd'hui

- Modalités pédagogiques : cours

- Validation : revue de presse

A.5 – 4BEKPE71 - Politiques de l'environnement urbain (21 h)

Enseignant : *X (IUL)*

- Contenu : Présenter et analyser les enjeux de l'environnement dans les milieux aménagés et urbanisés. La prise en compte des risques naturels et industriels dans la planification et l'aménagement. Analyser les dispositifs et les documents de planification et les dispositifs de protection, les actions en faveur de la protection de l'environnement. Les modes d'action de l'intervention publique au regard des enjeux sociaux, économiques et citoyens.

- Modalités pédagogiques : cours

- Validation : examen final ou dossier

A.6 – 4BEKTP71 - Théories et pratiques de l'aménagement urbain (21 h)

Enseignant : *J.C. CASTEL + intervenants CERTU*

- Contenu : Présentation des différents modes d'intervention et des outils de l'urbanisme opérationnel, dans la perspective de leur mise en oeuvre. De la planification (lois d'urbanisme) à l'aménagement (procédures juridiques et pratiques), en prenant en compte les outils de financement et d'intervention foncière.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : devoir sur table ou exposé

A.7 – 4BEKMA71 - Méthodes appliquées à la planification des transports (21 h)

Enseignant : *Bruno FAIVRE D'ARCIER* (Université Lyon 2 - LET)

- Contenu : analyse de la question des déplacements urbains dans la ville. Réseaux, flux, politiques des transports en commun, de gestion du trafic automobile et du stationnement. La prise en compte des déplacements dans la planification urbaine. Le cours insiste sur les rapports entre les déplacements urbains et les modes d'urbanisation, sur la gestion des déplacements dans la ville.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : devoir sur table ou dossier

A.8 – 4BEKAP71 - Analyse de projets urbains (21 h)

Enseignant : *Jacques VIALETES et intervenants* (IUL)

- Contenu : Analyse de projets urbains.
- Modalités pédagogiques : cours et TD
- Validation : Dossier

A.9 – 4BEKAI71 - Atelier infographique appliqué (30 h)

Enseignant : *X*

- Contenu : L'utilisation des outils de cartographie, informatiques et d'infographie pour le traitement des données dans les démarches appliquées à l'aménagement
- Modalités pédagogiques : TD
- Validation : dossiers

B.1 - 4BEKVIL2 - Enjeux et problématiques de la ville et de l'aménagement (21 h)

Enseignants : *Ph. CHAUDOIR* (IUL)

- Contenu : l'enseignement vise à développer une initiation aux approches problématiques des questions de recherche qui sont en rapport avec les enjeux de la ville et de l'aménagement. Il développe ces problématiques à propos des thèmes majeurs et présente la construction d'approches de recherche. Il propose également une découverte des démarches d'analyse et des problématiques à travers les ouvrages de référence et les travaux de recherche.
- Modalités pédagogiques : séminaires.
- Validation : exposés

B.2 – 4BEKPOL2 - Enjeux et problématiques des politiques urbaines (21 h)

Enseignants : *Franck SCHERRER* (IUL)

- Contenu : l'enseignement présente les enjeux des politiques urbaines et les notions essentielles qu'elles mettent en oeuvre. Il vise à donner une lecture problématique des politiques publiques qui s'appliquent à la ville et propose la construction de démarches de recherche. Il propose également une découverte de ces approches à travers les ouvrages de référence.
- Modalités pédagogiques : séminaires
- Validation : exposés

B.4 – 4BEKAM72 - Atelier de méthode et de techniques (entre stage et mémoire) (42 h)

Enseignants : *F. SCHERRER* (IUL)

L'atelier de méthode est destiné à encadrer un **stage** professionnel ou en équipe de recherche d'une durée de 3 mois (février-avril) et en valoriser les acquis. Le stage permet une première expérience pratique. L'atelier est destiné à apporter une aide à l'élaboration d'un **mémoire** en liaison avec le sujet du stage. Ce travail peut préfigurer, soit une orientation en termes de recherche, soit une orientation professionnelle.

- Contenu : A partir des sujets de recherche ou des stages professionnels des étudiants, il s'agit d'abord de leur apporter une aide méthodologique pour revenir sur les acquis des stages et les valoriser. Il s'agit ensuite de les aider à développer leur démarche d'investigation de terrain, à élaborer une analyse et une méthodologie ; de leur apporter les méthodes d'élaboration et de rédaction de leur mémoire.
- Modalités pédagogiques : séminaires méthodologiques
- Validation : exposés

B.5 - 4BEKSA72 - Approches comparatives de l'aménagement dans les pays étrangers (21 h)

Enseignants : *ROELOF VERHAGE* (IUL) et intervenants étrangers (Cours en anglais)

Contenu : Analyser les politiques et les dispositifs en matière d'urbanisme et d'aménagement dans des pays étrangers, afin de mettre en évidence la diversité des conceptions, des enjeux, des organisations et des modes de faire dans ces pays. L'accent est mis sur la diversité des contextes institutionnels et d'acteurs qui régissent l'aménagement urbain.

- Modalités pédagogiques : séminaire et exposés des étudiants
- Validation : dossier

B.6 – 4BEKLEA2 - Langue étrangère appliquée à l'aménagement (21 h)

Enseignant : *Roelof VERHAGE* (IUL)

- Contenu : Apporter les éléments de vocabulaire technique dans le domaine de l'aménagement. Développer la capacité des étudiants à intervenir et à exposer un sujet en langue étrangère.
- Modalités pédagogiques : TD
- Validation : dossier

B.3 – 4BEKSM72 - Stage professionnel ou de recherche

Option 1 Un **stage** professionnel d'une durée de 3 mois (février-avril) permet une première expérience pratique. Le stage donne lieu à l'élaboration d'un **mémoire** de stage qui préfigure une orientation professionnelle.

Option 2 Un **stage** en équipe de recherche d'une durée de 3 mois (février-avril) permet un premier apprentissage de la recherche. Le stage donne lieu à l'élaboration d'un **mémoire** de recherche en liaison avec le sujet du stage qui préfigure une orientation de recherche.